

RESEAU BREIZH PARALYSIE CEREBRALE

LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES DONNÉES :

Vous avez droit au secret des informations médicales et de santé qui vous concernent. Aussi, votre dossier informatisé n'est accessible qu'aux professionnels de santé intervenant dans votre prise en charge et que vous avez autorisés.

Vos données sont stockées sur la plateforme E-Santé Bretagne qui est hébergée par le Syndicat Interhospitalier de Bretagne, structure publique de coopération hospitalière agréé pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel. **Cet hébergement assure la confidentialité et la sécurité des données de santé** à tout moment de leur traitement et de leur stockage.

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DES DONNÉES :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant les informations qui vous concernent (conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978).

Si vous souhaitez exercer ce droit, obtenir communication des informations vous concernant ou encore la destruction de votre dossier, veuillez-vous adresser à la cellule de coordination du Réseau Breizh Paralyse Cérébrale (aux coordonnées mentionnées ci-après).

Vous pouvez également demander aux professionnels de santé qui ont accès à votre dossier à ce que certaines informations ou documents vous concernant ne soient pas enregistrés dans votre dossier informatisé.

BUREAUX DE LA COORDINATION RÉGIONALE

Réseau Breizh Paralyse Cérébrale
Pôle MPR Saint Hélier - 54, rue Saint Hélier
35043 RENNES cedex

☎ 02 99 29 50 16
☎ 02 99 29 50 08
✉ reseau.breizh@pole-sthelier.com

Réseau géré par l'Association Régionale Breizh Paralyse Cérébrale

SITES DE CONSULTATIONS SPECIALISEES :

Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique
BP70555
56017 VANNES cedex
☎ 02 97 01 41 14

Pôle MPR Saint Hélier
54 rue Saint Hélier CS 74330
35043 RENNES cedex
☎ 02 99 29 50 16

Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles
de Kerpape
BP 78
56275 PLOEMEUR cedex
☎ 02 97 82 60 18

Centre de rééducation et de réadaptation de Trestel
BP 2
22660 TREVOU TREGUIGNEC
☎ 02 96 05 64 40

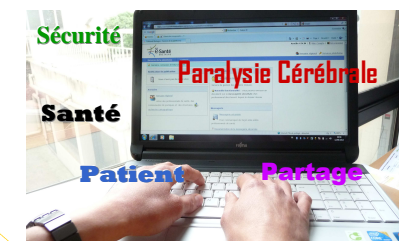
Centre Hospitalier Universitaire de Brest
Service de Médecine Physique et de Réadaptation
2, avenue Foch
29200 BREST
☎ 02 98 22 33 73



Réseau de santé

pour la prise en charge globale et la prévention
des complications liées au vieillissement de
la personne atteinte de paralyse cérébrale en Bretagne

Dossier médical informatisé « Breizh Paralyse Cérébrale »



INFORMATION PATIENT



www.neurobretagne-oniric.com

Réseau de santé
Financé par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Le dossier médical informatisé « Breizh Paralyse Cérébrale »

POURQUOI ?

Le dossier médical « Breizh Paralyse Cérébrale » vise à favoriser la **coordination, la qualité et la continuité** des parcours de santé des personnes atteintes de paralysie cérébrale.

C'est un **outil informatique, sécurisé et confidentiel** qui est accessible aux professionnels de santé **désignés par le patient** (ou son représentant légal) lors de la création de son dossier informatisé.

La mise en place de votre dossier médical informatisé permet :

- ✓ de **centraliser les informations médicales et de santé** et les documents nécessaires à votre prise en charge spécifique.
- ✓ de **partager des données de santé** entre les professionnels de santé qui participent à votre prise en charge et que vous aurez autorisé à avoir accès à votre dossier.
- ✓ le suivi de votre parcours de santé

Les données recueillies au sein des dossiers informatisés « Breizh Paralyse Cérébrale », une fois anonymisées, peuvent également permettre un suivi de la population atteinte de paralysie cérébrale (recherches épidémiologiques).

COMMENT ?

La création de votre dossier :

Dans le cadre d'une consultation médicale il vous est proposé de procéder à la création de votre dossier médical « Breizh Paralyse Cérébrale ».

Après avoir été informé sur la finalité et les modalités de mise en place de ce dossier, notamment par la remise de cette brochure, **vous donner votre consentement** pour créer votre dossier informatisé « Breizh Paralyse Cérébrale ».

Votre consentement :

Un **formulaire de consentement** vous est remis lors de la consultation médicale ou transmis, par voie postale, par la cellule de coordination du Réseau Breizh Paralyse Cérébrale.

La création de votre dossier informatisé « Breizh Paralyse Cérébrale » est possible dès que vous avez complété et signé ce formulaire (ou votre représentant légal) .

Le recueil de ce formulaire donne lieu à la création de votre dossier informatisé et à l'enregistrement des informations médicales et de santé qui vous concernent .

VOTRE DOSSIER INFORMATISÉ :

Autorisation d'accès aux professionnels de santé participant à votre prise en charge :

Le formulaire de consentement vous permet de donner des **autorisations d'accès** à votre dossier informatisé **aux professionnels de santé** qui vous prennent en charge (par exemple : votre médecin traitant, médecin spécialisé, kinésithérapeute, orthophoniste,).

Ces derniers peuvent ainsi consulter ou modifier votre dossier informatisé tout au long de votre parcours de prise en charge.

Le contenu de votre dossier :

Votre dossier informatisé est constitué :

- ✓ des informations sur vos antécédents, votre pathologie et votre état de santé
- ✓ de données de suivi : poids, taille, autonomie, communication, alimentation...
- ✓ du plan personnalisé de santé défini avec votre médecin qui traduit vos besoins de santé et le programme des interventions nécessaires.
- ✓ de comptes rendus d'exams et de consultations.
- ✓ des coordonnées des professionnels qui interviennent auprès de vous.